

DANGER AU MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Elles touchent chaque année **PLUS D'UN MILLIER DE FOYERS**.

CE GAZ MORTEL, INODORE ET INVISIBLE provient du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'une installation à combustion.



Pour éviter les intoxications :

- aérez votre logement tous les jours
- n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération),
- respectez le mode d'emploi des appareils à combustion,
- évitez d'utiliser un chauffage d'appoint.



CENTRE RELATIONS CLIENTS

03 86 18 09 50

du Lundi au Vendredi de 9h à 17h30

prix d'un appel local

En cas de soupçon d'intoxication (maux de tête, nausées, malaises, vomissements) :

- aérez immédiatement,
- arrêtez les appareils à combustion,
- évacuez votre logement,
- appelez les secours, 112 (numéro unique d'urgence européen), 18 (sapeurs-pompiers) ou 15 (samu).



DOMANYS

w w w . d o m a n y s . f r